



14^e Conférence des directeurs des pêches de la CPS

14–17 juin 2022



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Original : anglais

Conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches
de la CPS

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME)

Contexte

1. La quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS se tient du 14 au 17 juin 2022 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), dans un format hybride. Les membres et les observateurs qui ont la possibilité de venir au siège de la CPS participent en personne, tandis que ceux qui ne sont pas en mesure de voyager en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 participent à distance via la plateforme Zoom.
2. Vingt-quatre membres prennent part à la Conférence. Les représentants de l’Australie, des Fidji, de la France, de Nauru, de Niue, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française, des Îles Salomon, du Samoa, des Tonga et de Wallis et Futuna ont fait le déplacement. Les représentants des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d’Amérique, de Guam, des Îles Cook, des Îles Marshall, de Kiribati, de Niue, de Palau, des Samoa américaines, de Tokelau, de Tuvalu et du Vanuatu ont participé en ligne. Au total, 198 participants sont inscrits et participent à la Conférence.
3. Cet événement réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, et porte sur tout l’éventail des questions dont ils ont la charge et pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS assure une assistance scientifique et technique, et renforce les capacités de ses membres. La Conférence des directeurs des pêches joue un rôle particulier : elle fixe les orientations stratégiques de la Division.
4. La Conférence est présidée par M. Sompert Gereva, Directeur par intérim du Département des pêches du ministère de l’Agriculture, de l’Élevage, de la Sylviculture, de la Pêche et de la Biosécurité de Vanuatu.
5. Le Directeur général de la CPS, M. Stuart Minchin, ouvre la Conférence en soulignant que la viabilité des ressources halieutiques demeure une priorité absolue de l’Organisation. Il rappelle également qu’il est important que la CPS renoue physiquement le contact avec ses membres, alors que la région se relève de la pandémie de COVID-19.
6. Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé, pour orienter le financement et la gestion des programmes de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, attirer l’attention des organisations membres du CORP, des partenaires du développement et des bailleurs de fonds sur des points précis, marquer leur accord sur des questions devant être portées à l’attention des membres eux-mêmes, et informer les participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches à venir, les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS, ainsi que les dirigeants assistant aux Sommets des chefs d’État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.
7. Les directeurs des pêches remercient la Division FAME pour son travail sur le plan d’activité, la définition des priorités et la présentation des résultats, et se félicitent de l’approche inclusive mise en œuvre pour s’assurer que la Division dispose d’orientations claires pour répondre aux besoins des membres.

Plan stratégique 2022–2031 de la CPS

8. Les directeurs des pêches :
 - a) *tiennent à remercier* le Directeur général pour sa présentation du nouveau Plan stratégique 2022–2031 de la CPS. Ils notent que les Divisions de la CPS contribueront à la mise

en œuvre du Plan stratégique au regard de l'ensemble des axes prioritaires (KFA) recensés, et que le Plan d'activité de la Division FAME, en cours de préparation, comprend des propositions de mesures à l'appui de chacun des sept KFA.

Projet de Plan d'activité de la Division FAME 2022–2027

9. Les directeurs des pêches :

- a) *passent en revue* le projet de Plan d'activité de la Division PROJET FAME 2022–2027 (document de travail 3), *prennent note* du processus de consultation à grande échelle entrepris par la Division pendant la phase de rédaction, et se félicitent du travail d'anticipation et d'orientation stratégique mené, qui tient pleinement compte des besoins et des priorités des membres, notamment ceux exprimés dans les cadres et les stratégies régionaux ;
- b) *soulignent* les points à améliorer et indiquent qu'il s'agit d'un document susceptible d'évoluer ; et
- c) *approuvent* le projet de Plan d'activité 2022–2027, afin que la Division FAME commence à le mettre en œuvre.

Priorités et nouveaux axes de travail de la Division FAME en 2022

10. Les directeurs des pêches :

- a) *examinent et approuvent* les axes de travail prioritaires de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins définis pour 2022, et les nouveaux axes de travail exposés (document de travail 2) ;
- b) *prient* la Division FAME de prendre note des priorités définies lors de la Conférence. L'accent est plus particulièrement mis sur les axes thématiques suivants :
 - i. poursuite du soutien et du développement de la collaboration et des partenariats régionaux, et renforcement de la collecte et de la mutualisation des données relatives aux pêches côtières en vue d'en améliorer l'application à la gestion des pêches et des écosystèmes côtiers pour lesquels les données sont limitées,
 - ii. conception et mise à l'essai de dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés et dérivants biodégradables et efficaces, et appui aux solutions de gestion des DCP dérivants,
 - iii. passage en revue des politiques halieutiques communautaires et de leurs effets sur les initiatives locales de gestion durable,
 - iv. renforcement de la collecte de données sur tablettes par l'ajout d'outils de planification financière et/ou commerciale à l'intention des artisans pêcheurs,
 - v. aide à l'évaluation, à l'analyse et à l'élaboration d'initiatives locales de gestion durable de la santé des récifs coralliens et des ressources récifales,
 - vi. changement climatique à l'origine d'effets néfastes sur les écosystèmes, la pêche et l'aquaculture,
 - vii. manutention et valorisation du poisson aux fins de l'augmentation des revenus de la pêche communautaire,

- viii. priorité au soutien post-pandémie des pays par les agents de la Division et des consultants locaux, en prenant en considération la nécessité de tenir compte des contraintes d'effectifs et de déplacements lors de l'actualisation des axes de travail prioritaires de la Division, et
 - ix. nonobstant ce qui précède, poursuite de l'élaboration d'outils et d'approches permettant d'assurer un soutien à distance.
- c) *invitent* la Division FAME à continuer de veiller à ce que les priorités soient adaptées et conformes aux plans et aux besoins de la région, alors qu'un nombre croissant de membres rouvrent leurs frontières au sortir de la pandémie de COVID-19.

Présentation des résultats 2021 de la Division FAME

11. Les directeurs des pêches :

- a) *examinent* et *prennent note* des résultats obtenus par la Division FAME, pendant la crise de la COVID-19 notamment, au regard des objectifs de son Plan d'activité 2016–2021 (document de travail 1) ;
- b) *prennent note de la* nécessité de rendre compte de l'intégration des travaux dans les organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et de l'améliorer ; et
- c) *prennent acte* des mises à jour apportées au tableau de bord interactif, qui permet aux membres de prendre connaissance des résultats par État ou Territoire, bailleur de fonds et objectif du Plan d'activité (www.fameresults.org), et de l'établissement d'un suivi des résultats au regard des produits et d'une présentation de ces résultats au regard du projet de Plan d'activité 2022–2027 de la Division FAME.

Priorités régionales dans le domaine de l'aquaculture

12. Après approbation par les participants à la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, une évaluation régionale de l'aquaculture a été menée à titre consultatif en réponse aux besoins et aux priorités mis en avant par les États et Territoires insulaires océaniques, afin de surmonter les nombreuses difficultés qui empêchent la région de tirer des avantages à long terme du développement d'une aquaculture durable. Ces difficultés limitent les possibilités de contribution du secteur en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement, de renforcement des ressources halieutiques et des écosystèmes, et de croissance économique.

13. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* des progrès accomplis par la Division FAME dans la mise en œuvre des recommandations de la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS ;
- b) *approuvent* la conclusion de l'évaluation, selon laquelle l'aquaculture revêt une importance majeure sur le plan socioéconomique, recèle un grand potentiel économique dans le Pacifique, mais reste largement sous-développée ;
- c) *acceptent* de faire part à la Division FAME, dans les 2 semaines suivant la fin de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, de leurs observations sur les principaux enjeux, objectifs, contraintes, ou omissions recensés, et sur tout autre point important relatif au contenu du projet d'évaluation régionale de l'aquaculture, en vue de la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ;

- d) *admettent* que l'évaluation régionale de l'aquaculture brosse un tableau fidèle de la situation actuelle de l'aquaculture dans la région ;
- e) *acceptent* d'utiliser l'évaluation régionale de l'aquaculture comme un outil d'information sur les priorités et les besoins des membres en matière d'aquaculture, ce qui permettra de contribuer à la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ; et
- f) *demandent* à la CPS de préparer une proposition révisée concernant le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique exposée dans le document de travail 6, les consultations avec les parties prenantes et l'échéancier associés, en tenant compte des observations formulées pendant la quatorzième Conférence des directeurs des pêches. Le processus révisé sera communiqué aux participants à la Conférence [d'ici au 15 juillet 2022] en vue d'une décision intersession.

Programme de travail de FAME relatif aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et les ressources halieutiques du Pacifique

14. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* des progrès réalisés ces 12 derniers mois dans la mise en œuvre du programme de la Division FAME sur le climat, notamment du projet [sur le changement climatique et la pêche thonière] financé par la Nouvelle-Zélande, et du lancement de la mise à jour décennale de l'évaluation de la vulnérabilité des ressources de l'océan Pacifique financée par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, et *prennent acte* de l'aide supplémentaire susceptible d'être apportée par la Nouvelle-Zélande pour renforcer les travaux sur le changement climatique ;
- b) *réaffirment* leur appui, déjà exprimé lors de la treizième Conférence des directeurs des pêches, à la modernisation de l'infrastructure du laboratoire de la Banque d'échantillons marins du Pacifique, de plus en plus urgente, ainsi que la nécessité [pressante] de disposer d'un navire régional de recherche halieutique, deux éléments essentiels pour pouvoir mettre en œuvre le programme de travail ;
- c) *prennent note* de la nécessité de renforcer l'aide apportée aux membres en matière de lutte contre le changement climatique et d'atténuation de ses effets dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture, et *mettent en avant* les activités existantes susceptibles d'être mises à profit dans la région ;
- d) *notent avec gratitude* et *se félicitent* que les dépenses associées à l'élaboration de la demande de financement au titre du programme régional sur les thonidés du Fonds vert pour le climat (FVC) (« Projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière ») pendant une période de deux ans soient couvertes par des subventions du FVC et de la fondation Minderoo ;
- e) *accueillent favorablement* l'idée d'établir un Groupe consultatif et technique et un Comité de supervision du FVC ;
- f) *invitent* la CPS à rédiger les mandats du Groupe consultatif et technique, et du Comité de supervision du FVC ; et
- g) *acceptent* de faire en sorte qu'au moins une personne expérimentée au sein de chaque service national des pêches assure la liaison avec la CPS, Conservation International (CI), et les autres partenaires du projet concernant toutes les activités associées à l'élaboration

et à la mise en œuvre du programme sur le changement climatique exposé en détail lors de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.

15. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent acte* de la nécessité de faciliter l'élaboration de la demande de financement auprès du FVC en particulier et les activités à plus grande échelle sur le changement climatique présentées lors de la quatorzième Conférence plus généralement ;
- b) *prennent note* de l'important volume de travail que nécessitent le grand nombre d'études techniques devant être présentées par la CPS, la FFA et la FAO, ainsi que les nombreuses études environnementales et sociales que devra réaliser le cabinet de conseil sélectionné ;
- c) *acceptent* de collaborer avec CI, la CPS et les autres partenaires du projet et les consultants afin de favoriser la participation des parties prenantes à plusieurs des études demandées par le FVC ;
- d) *acceptent d'aider* les consultants à repérer les mécanismes de financement pratiques, nationaux et régionaux, ainsi que les politiques d'appui permettant de maintenir un meilleur accès aux thonidés pour la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, et d'assurer le fonctionnement du système d'alerte précoce une fois le programme régional sur les thonidés du FVC achevé ;
- e) *prennent note* du souhait formulé par la fondation Minderoo de participer au Groupe consultatif technique pour le programme régional sur les thonidés du FVC au titre de son programme de pêcheries durables, et s'engagent à donner une réponse à la CPS sur ce point dans un délai de 2 semaines ; et
- f) *acceptent* de nommer les représentants des pays au sein du Comité de supervision du FVC dans un délai de 2 mois en vue de l'élaboration de la demande de financement auprès du FVC, et de déterminer les rôles et les responsabilités du Comité et de ses membres, et la formule à privilégier pour les réunions du Comité.

Rapports de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et du premier Dialogue sur la pêche communautaire

16. Les directeurs des pêches reçoivent les rapports de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA4) et du premier Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD1).

17. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* du Relevé de conclusions et de mesures de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA4) (*document de référence 2*), présenté dans le *document de travail 5* ;
- b) *prennent note* avec satisfaction du Relevé de conclusions du premier Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD1) (*document de référence 3*), présenté dans le *document de travail 5* ;
- c) *examinent* et approuvent les recommandations 17 a), 21 a), 21 b), et 30 a) de la RTMCFA4 à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches. Concernant la recommandation 17 a), les membres *prennent note* de la nécessité d'une assistance technique pour veiller à la mise en place de systèmes de collecte de données électroniques et s'assurer que ces systèmes sont compatibles avec les systèmes existants.

Concernant la recommandation 21 b), les membres *demandent* qu'elle reste à la discrétion des services nationaux des pêches, et que des politiques de partage de données correspondantes soient mises en œuvre. Concernant la recommandation 36 a), la CPS est priée d'axer son action future sur la recommandation finale de la séance de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches consacrée aux priorités régionales dans le domaine de l'aquaculture. La quatorzième Conférence prend note de la demande de réfléchir à un nouveau nom pour la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture, formulée dans le cadre de la recommandation 39 a), et s'engage à informer la CPS dans les deux semaines suivant la quatorzième Conférence des directeurs des pêches ; et

- d) *examinent* et approuvent les trois recommandations spécifiques du Cbfd1 à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.

Procédures de gestion des demandes des membres

18. Les directeurs des pêches :

- a) *saluent* les efforts déployés par la Division FAME pour améliorer et renforcer la gestion des demandes des membres au moyen de l'élaboration du système de suivi des demandes des membres ;
- b) *prennent note* des critères fixés et des procédures établies, et du processus que les membres doivent suivre pour soumettre à la CPS leurs demandes d'assistance officielles (par ex. directeurs et leurs supérieurs hiérarchiques, conformément aux procédures internes des membres), ainsi que des modalités de traitement des demandes par la Division FAME ;
- c) *prennent note* que la Division FAME suivra en interne les demandes techniques informelles dans le système ; et
- d) *prennent note* que les procédures et le processus de suivi des demandes des membres seront améliorés après réception des observations des membres sur leur fonctionnalité et leur facilité d'utilisation.

Conclusions destinées à troisième Conférence régionale des ministres des Pêches

19. Les directeurs des pêches :

- a) *chargent* le Secrétariat de se concerter avec les membres afin de rédiger un résumé des principales conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches en vue de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, et de le présenter à la réunion des représentants officiels précédant la Conférence.

Clôture

20. Les directeurs des pêches adoptent le Relevé de conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.
21. Cameron Diver, Directeur général adjoint de la CPS, déclare la Conférence close.